

M. Zine Ek Abidine Ben Ali,
Président de la République tunisienne

Bruxelles, le 21 septembre 2005

Monsieur le Président,

A l'occasion de la journée internationale de soutien à maître Abbou, du 21 septembre 2005, les députés signataires du présent courrier se rallient à la famille de maître Abbou ainsi qu'à ses avocats afin de demander sa libération.


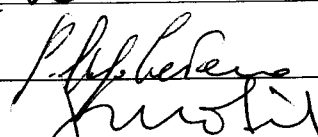
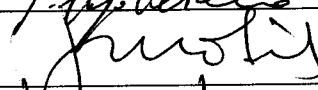

Maître Mohammed Abbou, avocat et défenseur des droits de l'Homme, a été interpellé le 1er mars 2005 à Tunis et incarcéré. Il lui est reproché d'avoir publié sur le site Internet Tunisnews le 25 août 2004 un article dans lequel il compare les conditions carcérales en Tunisie à celles dans la prison d'Abu Ghraïb en Irak.

Il a été poursuivi pour « publication et diffusion de fausses nouvelles troublant ou susceptibles de troubler l'ordre public, diffamation envers l'appareil judiciaire et incitation de la population à enfreindre les lois du pays » en vertu des articles 42, 44, 49, 51, 68 et 72 du Code de la presse et de l'article 121-3 du Code pénal tunisien. Il a également été poursuivi des chefs de violences commises sur une avocate en juin 2002.

Il a écopé d'une peine de prison de trois ans et demie pour ces deux accusations, suite à un procès qui n'a pas manqué d'irrégularités. De nombreux vices de forme ont également été constatés, dont notamment le fait que maître Abbou ait été arrêté sans mandat. Il a également été empêché de consulter ses avocats à l'occasion de la comparution devant le juge d'instruction.

Parallèlement à cela, les députés signataires déplorent les conditions dans lesquels maître Abbou est actuellement détenu, notamment le fait qu'il ait été transféré à la prison de Kef, soit à plus de 180 Km de son lieu de résidence, rendant ainsi difficiles les visites familiales.

Liste des députés signataires:

Nom	Fonction	signature
FLAUTRE Yélien	députée européenne	
PASQUALINA MARCO ANTONIO	européen	
R. OBIOLS	MPE	
MORGANTINI LUISA	MEP	
DE KEYSER V.	MEP	